

Procès-verbal

Le vendredi 11 octobre 2024 à 20h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Marie-Christine FAURE.

Secrétaire de la séance : Marie-Claude MARQUE

Présents/Représentés : Marie-Christine FAURE, Marie-Claude MARQUE, René MARTINIE, Patrick JAUCENT, Jean-François CONDAT, Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER,

Absents et excusés : Philippe BRUNET, Isabelle MONTAGNE, Jérôme FARAMOND, Didier CHAMPEIL

Délibérations du conseil :

Création d'une voirie communale - Demande de subvention au Conseil Départemental (N° DE_2024_035) adoptée

Madame le Maire rappelle au Conseil que pour que la réalisation du projet de construction des 4 logements sociaux par l'Office Public Corrèze Habitat sur les parcelles B 1981 et B 1894 nécessite la création d'un accès.

Pour une bonne coordination:

Corrèze Habitat propose de gérer l'ensemble des travaux (construction des logements et construction de la voirie) et de refacturer les travaux de création de la voirie -parcelle B 1895)

Une estimation a été réalisée par Corrèze Habitat pour un montant de 35 000€ H.T.

Les travaux s'élèveraient à un montant de:

35 000 € HT. soit 42 000 € TTC.

Le financement prévisionnel serait le suivant :

- **Subvention du Conseil Départemental** :

(40% du H.T) 14 000 €

- **Part communale** 28 000 € (avant récupération de la TVA)

Total **42 000 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- . décide d'engager les travaux relatifs à cette opération,
- . donne son accord sur le plan de financement,
- . demande au Président du Conseil Départemental de la Corrèze à bénéficier d'une subvention pour la création d'un accès au titre des «VOIRIE COMMUNALE» à hauteur de 14 000€.
- . d'une manière générale, autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches, signer tous documents techniques et financiers, nécessaires à la mise en place de cette opération.

Cession de terrain à l'Office public de Corrèze Habitat pour la construction de 4 logements locatifs adaptés (N° DE_2024_036) adoptée

(Annule et remplace la délibération DE2022-029)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction par l'Office public de Corrèze Habitat de 4 logements locatifs sociaux adaptés en continuité des logements

sociaux déjà existants et de la Maison des Services (France Services - Agence Postale et commerces).

Pour permettre de construire ces logements, il convient de mettre à disposition de l'Office public de Corrèze Habitat un terrain attenant au programme existant.

La Mairie avait proposé la parcelle B 1751 d'une superficie de 2 398m².

- Vu le projet présenté par l'Office public de Corrèze Habitat et la nécessité pour une disposition harmonieuse des logements de céder un terrain d'une superficie supérieure à celui proposé dans le projet initial, le Conseil avait autorisé Mme le Maire à faire procéder, à la division de la parcelle B 1788 aux frais de l'Office public de Corrèze Habitat de façon à en céder une partie pour voir débiter le projet.

- Vu le procès-verbal de bornage et de reconnaissance des limites du 22/05/2024 établi par la SARL MESURES, géomètre-expert,

La commune d'ESPAGNAC en accord avec l'Office public de Corrèze Habitat restera propriétaire de la voirie cadastrée B 1892 et B 1895 desservant les logements à créer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de céder à l'Office public de Corrèze Habitat, à l'euro symbolique sous réserve que l'Office public de Corrèze Habitat réalise la construction de 4 logements adaptés pour personnes âgées ou handicapées

- les parcelles cadastrées :
 - B 1891 pour une superficie de 2 245m² (issue de la division de la parcelle B 1 751)
 - B 1 894 pour une superficie de 1 028 m² (issue de la division de la parcelle B 1 788)

- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.